

CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2026-2027

Mémoire présenté par l'Association pour le développement de la recherche
et de l'innovation du Québec (ADRIQ)

ADRIQ
PROMOUVOIR • MOBILISER • ACCOMPAGNER

QUI NOUS SOMMES

Créée en 1978, l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) est un organisme québécois à but non lucratif dédié à la promotion de la recherche, de l'innovation et de la collaboration entre les milieux industriel, scientifique et technologique.

+ DE 46

ANS D'HISTOIRE

et de représentation pour promouvoir et stimuler la recherche et l'innovation au Québec

LA VOIX QUI UNIT

TOUS LES ACTEURS DE

L'INNOVATION

du concept à la commercialisation

RÉSEAU DE

+ DE 8 000

personnes actives directement ou indirectement dans des projets de recherche et d'innovation au Québec

+ DE 1 500

PERSONNES PAR ANNÉE

qui participent à près d'une quinzaine d'activités virtuelles et présentielles organisées par l'ADRIQ dans le but de

- diffuser les meilleures pratiques en recherche et innovation
- de réseauter et susciter des collaborations

Une force de développement, de déploiement et de diffusion de programmes d'accompagnement en innovation pour les PME du Québec :

+ DE 45

EXPERTS-CONSEILS

en innovation accrédités par l'ADRIQ

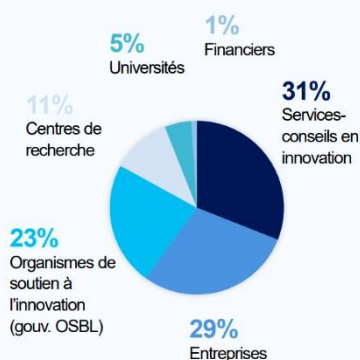
+ DE 4 300

ENTREPRISES

accompagnées au cours des 12 dernières années

Qui sont nos membres?

Composition des membres de l'ADRIQ



Les membres de l'ADRIQ couvrent l'ensemble du cycle de l'innovation :

- + Entreprises innovantes et start-ups
- + Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), centres de recherche appliquée et technologique, regroupements sectoriels et consortium de recherche industrielle (RSRI)
- + Universités, collèges et organismes de valorisation de la recherche publique
- + Incubateurs, accélérateurs et organismes de soutien en innovation
- + Organisations en innovation sociale
- + Sociétés et fonds de financement
- + Services-conseils en innovation

Qui est notre réseau?

Composition du réseau de l'ADRIQ, formé de plus de 8 000 acteurs de l'écosystème

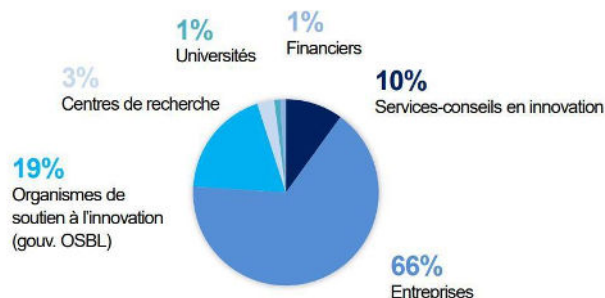


Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
CONTEXTE, ENJEUX & ORIENTATIONS	5
Des progrès indéniables, mais des défis persistants	5
Des freins majeurs à lever	6
Un appel à des choix stratégiques et concertés dans le contexte actuel	7
Un ajustement d’approche	8
PRODUCTIVITÉ ET PERFORMANCE DES ENTREPRISES	10
Optimiser les leviers d’innovation pour renforcer la productivité des PME québécoises	10
Miser sur un parcours cohérent et intégré	10
Faire des marchés publics et nos grands donneurs d’ordres un levier d’innovation et de retombées locales	15
Transformer le Québec en laboratoire d’adoption technologique	18
FISCALITÉ ET FINANCEMENT DE L’INNOVATION	21
Simplifier et adapter les leviers fiscaux à la réalité des PME québécoises	21
VIRAGE NUMÉRIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	26
Faire du numérique un levier de compétitivité	26
VALORISATION, TRANSFERT ET COMMERCIALISATION DE LA RECHERCHE	29
Le paradoxe québécois : champions de la recherche, retardataires de la commercialisation	29
Renforcer et structurer l’écosystème de valorisation de la recherche	30
Intégrer la propriété intellectuelle comme pilier central du soutien à la commercialisation pour les PME innovantes	34
ACCROÎTRE LE SOUTIEN À L’INNOVATION SOCIALE	37
Financer l’innovation au Québec : Une vision sans angle mort	37
CONCLUSION	39
ANNEXE 1	40
ANNEXE 2	41

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Depuis près de 50 ans, l'ADRIQ joue un rôle central dans l'écosystème québécois de l'innovation. En lien étroit avec les PME, les centres de recherche et les acteurs de l'accompagnement, l'ADRIQ dispose d'une connaissance fine des réalités du terrain et des leviers les plus efficaces pour renforcer la compétitivité du Québec.

Malgré des initiatives gouvernementales structurantes récentes, dont la SQRI2, le Plan PME, l'Offensive de transformation numérique, la création du Conseil de l'innovation, de Québec Tech, d'Axelys et de Sillons ainsi que le déploiement de zones d'innovation et l'introduction du nouveau crédit d'impôt CRIC, le Québec fait toujours face à des défis persistants. Dans un contexte de contraintes budgétaires, de tensions commerciales et de transformation numérique accélérée, l'ADRIQ estime que l'enjeu n'est pas de multiplier les programmes, mais plutôt de consolider, de simplifier et de mieux coordonner les leviers existants afin d'en maximiser l'impact.

Le présent mémoire formule des recommandations pragmatiques autour de cinq axes prioritaires :

1. Productivité et performance des entreprises;
2. Fiscalité et financement de l'innovation;
3. Virage numérique et intelligence artificielle;
4. Valorisation, transfert et commercialisation de la recherche;
5. Innovation sociale.

En misant sur une meilleure utilisation des ressources existantes, une simplification réelle du parcours des entreprises et une mobilisation accrue de l'écosystème, le Québec peut accroître durablement la productivité, la compétitivité et les retombées économiques et sociales de l'innovation.

CONTEXTE, ENJEUX & ORIENTATIONS

Des progrès indéniables, mais des défis persistants

La productivité constitue le principal moteur de la compétitivité et de la prospérité du Québec. Les PME, qui représentent près de 230 000 entreprises et génèrent plus de 50 % du PIB, sont au cœur de cette équation.

Pourtant, les écarts de productivité entre les entreprises québécoises et leurs concurrentes canadiennes ou internationales persistent, en particulier chez les PME. En effet, si l'écart de productivité par heure travaillée au Québec par rapport à l'Ontario est passé de 4,90\$ en 2018 à 60 cents en 2024, ce rapprochement résulte surtout d'un recul de la productivité en Ontario, alors que la productivité américaine continue de progresser.¹

Dans ce contexte, l'innovation apparaît comme un levier déterminant pour améliorer la productivité des PME québécoises.

Cette réflexion doit toutefois s'inscrire dans une vision claire : pourquoi et pour qui le Québec innove-t-il ? L'innovation doit devenir un véritable contrat social entre l'État, les innovateurs et la population. Face aux défis majeurs qui se profilent, le Québec doit financer l'innovation avec audace et cohérence, à la hauteur des transformations nécessaires.

L'innovation sociale est une réponse collective à des enjeux complexes et est dotée d'un potentiel de création de valeur largement sous-exploré et souvent sous-estimé. Le secteur public peut et doit jouer un rôle important en ce sens. Au cours des dernières années, plusieurs ministères et organismes ont adopté des processus d'innovation. Par le développement de capacités et de compétences axées vers l'action systémique, l'intersectorialité ou le design, les conditions propices à culture plus large de l'innovation pour le Québec sont mises en place. On doit continuer sans relâche sur cette lancée.

Le Québec peut aussi compter sur un écosystème d'innovation solide, soutenu par des initiatives structurantes comme le Plan PME 2025-2028, la SQRI2, l'Offensive de transformation numérique, le Conseil de l'innovation, Québec Tech, Axelys, Sillons, le crédit d'impôt CRIC, les zones d'innovation, les pôles d'excellence et l'espace entrepreneurial Ax.C. Ces efforts ont favorisé la recherche et la collaboration, mais des défis subsistent. Le ministère des Finances souligne une tendance à la baisse des investissements privés en R-D au Québec, contrairement à d'autres juridictions. En 2022, le Québec se situait sous la moyenne de l'OCDE et derrière l'Ontario, alors qu'il le devançait largement en 2014.

Si les entreprises du Québec avaient dépensé en R&D au même niveau que celles des pays de l'OCDE en 2022, en proportion du PIB (1,34 % VS 2,01), ce sont plus de 3,3 G M\$ qui auraient été investis pour mieux innover et croître².

Ces constats appellent des efforts concertés et l'on doit, au passage, saluer la mise en place du nouveau crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC). Bien que ce dernier soit perfectible (nous y reviendrons), la volonté du gouvernement du Québec de tenter de renverser la vapeur est ressentie.

¹ Source : <https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2025-11-28/investissement-quebec/innover-c-est-payant-maintenant.php>

² Calcul effectué à partir des données de 2022 de l'Institut de la Statistique du Québec (R&D/ PIB et PIB \$ courant)

Des freins majeurs à lever

La démonstration des impacts de la R&D et de l'innovation sur la croissance, les exportations et la productivité des entreprises et sur la prospérité du Québec n'est plus à faire.

Néanmoins, le Québec accuse encore un retard en matière de productivité, d'investissements privés en recherche et développement et d'adoption technologique, particulièrement au sein des PME. Plusieurs obstacles continuent de freiner leur volonté d'innover ou leur capacité à transformer l'incertitude inhérente à l'innovation en valeur économique :

- **Accès limité et dispersion des ressources** : La complexité des programmes d'accompagnement et de financement freine leur adoption, ainsi que leur méconnaissance.

- **Contraintes financières** : Bien que les PME soient souvent plus agiles et créatives que les grandes entreprises, elles sont structurellement limitées par des ressources qui privilégient la survie à court terme plutôt que la croissance à long terme. L'innovation a un cycle long (souvent plusieurs années), alors que la PME doit payer ses factures et ses salaires à 30 jours. Ce décalage crée une pression insupportable sur la trésorerie. Il est par ailleurs démontré que les PME utilisent en grande partie leur fonds propre pour réaliser des projets d'innovation. De plus, les incitatifs financiers et fiscaux, bien qu'efficaces, demeurent difficiles à mobiliser pour certaines entreprises.

- **Niveau de maturité numérique inégal** : Plusieurs PME accusent un retard numérique marqué en raison de ressources financières et humaines limitées, et faute d'accompagnement stratégique.

- **Manque de culture à l'innovation et de structuration interne** : De nombreuses PME ne disposent pas de processus formels pour gérer l'innovation, commercialiser leurs avancées ou réduire les risques de développement (ex. : dérisquage par étapes). Plusieurs n'ont pas ou peu de culture d'innovation, ce qui accentue l'incertitude face aux projets. De plus, le contexte actuel - pénurie de main-d'œuvre, inflation des coûts des intrants, exigences réglementaires plus lourdes - pousse les entreprises vers une gestion davantage défensive que stratégique. L'ADRIQ tient à saluer la pertinence du programme NovaScience, dont un volet offre un soutien à l'emploi pour les entreprises et organisations engagées en recherche et développement, innovation ou commercialisation, renforçant ainsi leur capacité d'innovation.

- **Difficultés à commercialiser sur les marchés publics** : La complexité des processus d'approvisionnement gouvernementaux, combinée à une forte concurrence (particulièrement en matière de prix) rend les PME hésitantes à entreprendre des démarches pour vendre leurs produits ou services aux gouvernements. Cette appréhension limite leur accès à un marché pourtant stratégique et potentiellement porteur.

Un appel à des choix stratégiques et concertés dans le contexte actuel

Dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques, des défis de productivité et une transformation numérique accélérée, l'innovation doit demeurer au centre des décisions économiques du Québec.

Selon la dernière Grande enquête du Baromètre de l'Innovation de 2024 du Conseil de l'innovation du Québec (dont l'ADRIQ est membre des comités de gouvernance et d'orientation), 69 % des entreprises sondées ont déclaré faire des projets d'innovation. Il s'agissait d'une croissance par rapport à 2022 (52%). Cela est fort encourageant, toutefois l'ADRIQ en appelle à la vigilance, car le contexte actuel pourrait avoir des effets sur les intentions d'innover surtout auprès des petites entreprises et les PME.

Selon un sondage mené au printemps 2025 par l'ADRIQ auprès d'une cinquantaine de PME accompagnées par son réseau d'experts-conseils en innovation :

- 40 % se sont dites affectées par la hausse des tarifs douaniers américains;
 - Parmi elles, **75 %** ont subi une hausse des coûts d'approvisionnement ;
 - Pour atténuer l'impact, elles ont surtout misé sur :
 - La révision de leur modèle d'affaires (**25 %**),
 - La diversification de leurs fournisseurs (**30 %**).

Ce contexte force plusieurs PME à consacrer davantage d'efforts à la gestion des pressions financières, au détriment de leurs projets d'innovation. Les entreprises déjà dotées d'une forte culture d'innovation sont toutefois mieux préparées pour naviguer dans ces perturbations.

Ces éléments soulignent l'importance de renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises québécoises, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques. Plusieurs initiatives associatives, industrielles et gouvernementales ont déjà été mises en place pour accompagner les entreprises, témoignant de l'agilité de l'écosystème.

Dans son mémoire prébudgétaire déposé en février 2025, l'ADRIQ mettait déjà en lumière les obstacles majeurs aux investissements en R-D, à la productivité, à l'adoption technologique et au développement des compétences en innovation. Certaines recommandations ont depuis été intégrées aux actions gouvernementales, notamment :

- Le Plan PME;
- La modernisation du crédit d'impôt R&D;
- Mise en place de l'espace Ax.C;
- Volonté de moderniser les marchés publics;
- Poursuite de l'Offensive de transformation numérique;
- Stratégie des sciences de la vie;
- Le soutien à la recherche collaborative et le transfert technologique en tirant profit de l'expertise et des infrastructures des centres de recherche publics;
- Développement de la zone d'innovation Technum Québec;

C'est dans ce même esprit que l'ADRIQ, à travers ce mémoire, appelle à la consolidation de certaines de ces mesures et initiatives dans le but de favoriser la prospérité et la compétitivité des entreprises du Québec dans cette transition vers une économie plus innovante que jamais.

Un ajustement d'approche

Consciente des contraintes budgétaires actuelles et du climat d'incertitude entourant les finances publiques, notamment dans un contexte de tensions commerciales et de guerre tarifaire persistante, l'ADRIQ estime qu'il n'est pas opportun de multiplier les programmes ou de créer de nouvelles organisations. L'heure est plutôt à un ajustement d'approche, tout en consolidant des initiatives efficaces et en renforçant des collaborations entre les acteurs de l'écosystème.

Sur ce dernier point, l'ADRIQ salue l'initiative PIVOT 2026 du Conseil de l'innovation du Québec, qui vise à susciter en 2026 des engagements concrets de la part des acteurs du milieu de la recherche et de l'innovation pour des projets collaboratifs et des initiatives structurantes dans le but d'améliorer la compétitivité du Québec en matière d'innovation et de productivité. Au-delà de sa participation au comité directeur, l'ADRIQ entend contribuer activement à cette démarche.

Le Québec doit miser sur l'optimisation et l'adaptation des mesures déjà en place, tout en simplifiant leurs paramètres et leurs modalités, afin qu'elles reflètent davantage les réalités du terrain et qu'elles soient plus compréhensibles et accessibles pour les PME québécoises. En privilégiant une meilleure utilisation des leviers et ressources existantes plutôt qu'une multiplication de nouveaux programmes et en forçant les acteurs de l'écosystème à s'arrimer, le gouvernement maximisera l'impact de chaque dollar investi, tout en soutenant la création de richesse, la productivité et la compétitivité des entreprises à l'échelle de la province.

Une meilleure utilisation des ressources et des leviers existants et simplifier la trajectoire de l'innovation pour la rendre accessible, fluide et véritablement porteuse de résultats concrets pour ses principaux destinataires et bénéficiaires : les PME québécoises et la société québécoise.

Ce mémoire s'articule autour de cinq axes, appuyés par des recommandations tirées de l'actualisation des constats du mémoire prébudgétaire 2025-2026 et des résultats des consultations suivantes :

- La consultation en ligne menée auprès des membres de l'ADRIQ;
- Des réflexions tirées de la journée sur la valorisation de la recherche publique tenue le 27 novembre 2025 et organisées en collaboration avec AXELYS;
- La consultation menée en amont de l'organisation d'un webinaire sur le nouveau crédit d'impôt « CRIC »;
- La rencontre de quelques associations industrielles membres et non membres de l'ADRIQ;
- Des échanges recueillis auprès d'entreprises accompagnées par l'ADRIQ au cours de l'année 2025 et de ses 45 experts-conseils en innovation accrédités.

Les cinq axes du mémoire sont :

1. **Productivité et performance des entreprises**

2. **Fiscalité et financement de l'innovation**

3. **Virage numérique et intelligence artificielle**

4. **Valorisation, transfert et commercialisation de la recherche**

5. **Accroître le soutien à l'innovation sociale**

Enfin, l'**ADRIQ** tient à rappeler que, comme le reconnaît la vaste majorité des acteurs en recherche et innovation, les investissements dans l'avancement des connaissances constituent le principal vecteur de croissance et d'émancipation d'une société prospère et innovante. Les systèmes d'éducation et de formation sont au cœur de l'innovation et de la productivité. La qualité des talents, l'excellence scientifique et la capacité d'attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée sont des piliers fondamentaux de la création et de l'adoption d'innovations. Les investissements en recherche publique, la valorisation des chercheurs de toutes disciplines, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, le soutien à l'entrepreneuriat scientifique, un financement adéquat du Fonds de recherche du Québec, ainsi que l'appui à la relève en recherche et à la culture scientifique sont autant d'actions essentielles que l'ADRIQ soutient pour consolider la qualité de la science et assurer la relève en technosciences au Québec.

De même, l'**ADRIQ** encourage les mesures et investissements favorisant le plein développement d'**AXELYS**, des centres de liaison et de transfert de connaissances, des organismes de liaison et de transfert en innovation sociale, des centres collégiaux de transfert de technologie et de pratiques sociales (CCTT), ainsi que des groupements sectoriels de recherche industrielle et les incubateurs performants. Chaque maillon du cycle de l'innovation, de l'idée au marché, doit d'être soutenu adéquatement. Les collaborations entre ces acteurs sont un puissant catalyseur d'innovation, au cœur même de la mission de l'ADRIQ. On ne le répètera jamais assez : intensifier la culture de l'innovation et renforcer les synergies entre la recherche et les entreprises sont les clés pour accélérer le passage de l'idée au marché.

PRODUCTIVITÉ ET PERFORMANCE DES ENTREPRISES

Optimiser les leviers d'innovation pour renforcer la productivité des PME québécoises

Dans le cadre d'un sondage mené auprès de ses membres, incluant des PME québécoises, l'ADRIQ a demandé quels étaient les principaux défis ou obstacles auxquels font face les PME du Québec pour accroître leur productivité et/ou leur compétitivité par l'innovation. Les résultats font ressortir trois enjeux importants:

- Accès au financement de l'innovation et/ou de la croissance;
- Complexité/lourdeur administrative des programmes d'aide gouvernementaux;
- Imprévisibilité des conditions des marchés (par ex. : tarifs douaniers).

Fort de sa présence sur le terrain, l'ADRIQ constate que :

- **L'enjeu n'est pas la création de nouveaux programmes**, mais la simplification, la cohérence, la coordination et la complémentarité des leviers existants. Les PME peinent à s'orienter et à accéder à un soutien cohérent et simple.
- **De nombreuses entreprises ne disposent pas de processus structurés pour gérer l'innovation**, planifier leurs activités de R-D ou commercialiser leurs technologies. Le manque de connaissances en innovation demeure fréquent, en particulier chez les petites entreprises.
- **Les innovations sont souvent intégrées sans avoir de cadre structuré en la matière**. Cette absence de processus réduit l'efficacité des innovations, limite leur impact et freine leur pérennité. Ce constat est particulièrement marqué chez les jeunes entreprises en démarrage (start-up).
- **Deux perceptions erronées freinent l'innovation**, certaines entreprises jugent l'innovation trop complexe et hésitent à s'engager, d'autres la sous-estiment et tentent de tout faire sans accompagnement. Ces approches limitent leur potentiel d'innovation et freinent leur croissance.
- **L'accès rapide et simple à des expertises en innovation** de pointe de deuxième et de troisième ligne permet aux PME de gagner en efficacité et confiance et contribue à « dé-risquer » leurs investissements et maximiser les retours sur investissement.

Miser sur un parcours cohérent et intégré

Pour améliorer durablement la productivité des PME, il est nécessaire de miser sur un parcours cohérent et intégré afin de faire de la productivité un projet d'innovation à part entière. Cela exige que la modernisation des procédés, tant industriels que de gestion, s'articule avec l'intégration de nouvelles compétences, l'adoption du numérique, la gestion du changement et une mesure rigoureuse des retombées économiques issues de l'innovation. Autrement dit, la productivité doit devenir un projet d'innovation à part entière, soutenu par une vision globale plutôt que par une succession d'interventions de plusieurs acteurs.

Une telle évolution nécessite aussi une meilleure structuration et une optimisation des programmes existants. Aujourd'hui, la multiplication des dispositifs, combinée à une méconnaissance de certains d'entre eux - comme l'a révélé le sondage auprès de nos membres - crée des zones grises qui nuisent à l'efficacité du parcours

d'innovation. Les PME doivent composer avec une multitude de programmes, de formulaires et d'interlocuteurs, ce qui complexifie grandement leur démarche.

Il devient donc impératif d'assurer une meilleure cohérence et complémentarité entre les leviers d'accompagnement, de même qu'une simplification significative des démarches.

Dans cette perspective, l'ADRIQ salue le Plan PME du MEIE, qui vise à clarifier et simplifier le parcours des entreprises. Le déploiement et la consolidation des points d'accès au sein du Réseau Accès PME Québec et des Espaces PME Innovantes s'inscrivent pleinement dans la vision défendue par l'ADRIQ.

La création d'un véritable guichet unique de l'innovation est un bel idéal, mais pour y arriver, l'ADRIQ recommande d'abord de consolider les dispositifs existants : financement accru pour renforcer leur capacité, outils financiers additionnels pour soutenir les projets, et collaborations structurées permettant un référencement agile vers les bonnes expertises. La mise en commun d'expertises complémentaires constitue par ailleurs une action simple, peu coûteuse et hautement efficace pour optimiser le parcours des PME.

À cet égard, l'ADRIQ est heureuse d'avoir conclu des ententes avec :

- **Investissement Québec** pour le référencement d'entreprises selon les offres de services respectives complémentaires;
- **Des organismes régionaux** pour un prolongement d'accompagnement d'entreprises par des services-conseils de 3^e ligne;
- **Les Espaces PME Innovantes** pour assurer un dialogue soutenu, un partage des meilleures pratiques en innovation et une organisation d'activités pour les PME.
- **Le Conseil de l'innovation du Québec**, afin de renforcer la collaboration entre les parties et d'appuyer leurs missions respectives dans le but d'améliorer la compétitivité et le positionnement du Québec en innovation et en productivité.

L'ADRIQ souhaite également souligner les efforts du Conseil de l'innovation du Québec pour offrir un référencement en innovation accessible et de qualité, ainsi que pour rehausser les compétences des conseillers en développement économique œuvrant dans l'appareil public, notamment les municipalités, et parapublic grâce à sa certification « conseiller en innovation » et ses formations. Ces initiatives contribuent directement à simplifier le parcours des PME et à accroître l'agilité des conseillers œuvrant dans diverses organisations.

Toutefois, nous devons prendre acte de certains constats et recommandations émanant de *l'Étude d'impact et recensement des bonnes pratiques en accompagnement et financement offerts aux petites et moyennes entreprises en région* commandé par le gouvernement et publié au printemps 2025.

Fort de son expérience sur le terrain et des constats de cette étude, nous tenons à attirer l'attention sur les éléments suivants :

- **Une disparité régionale** dans l'accès aux services d'accompagnement et dans les expertises de 2^e ligne en innovation, limitant l'accès équitable aux ressources;
- **Un fardeau réglementaire et une reddition de comptes trop rigide**, nuisant à l'agilité des organismes offrant des services publics ou parapublics en développement économique;
- **Une pénurie de conseillers économiques qualifiés** dans certaines MRC, d'où l'importance de renforcer les compétences par des formats d'apprentissage accélérés;
- **Une difficulté d'atteindre un niveau de 3^e ligne** spécialisée en innovation.

- **Une difficulté de conjuguer les rôles** d’animation, de mobilisation, de référencement et de transferts des connaissances avec celui d’un véritable accompagnement spécialisé de 3^e ligne;
- **Des besoins prioritaires en région** : accompagnement en innovation (27%), en commercialisation (25%), en entrepreneuriat (20%) et en transformation numérique (19%).

L’étude recommande ainsi :

- **D’ajouter de l’accompagnement portant sur l’innovation**, la commercialisation, l’entrepreneuriat et l’appui à la profession de dirigeant, ainsi que sur la transformation numérique et l’automatisation;
- **De faire appel au secteur privé pour de l’expertise** et du réseautage complémentaires;
- **D’offrir un levier de financement public partiel permettant aux PME d’accéder à des ressources spécialisées** par une approche souple et adaptée, particulièrement lorsque des services d’accompagnement plus intensifs sont requis.

Une simplification administrative tangible pour les PME

Actuellement, les PME peinent à naviguer entre une multitude de programmes, formulaires et interlocuteurs. On doit viser à offrir aux PME moins de complexité administrative et davantage de temps consacré à l’innovation et à la croissance. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts d’allègement administratif engagés par le gouvernement du Québec, efforts salués par plusieurs organisations, dont l’ADRIQ, tant pour les entreprises que pour les organismes de soutien.

La mise en place d’un parcours intégré de l’innovation permettrait non seulement d’améliorer l’efficacité des investissements publics, mais aussi d’offrir aux PME québécoises des conditions propices à une augmentation durable de leur productivité. Cela suppose une consolidation du continuum des services d’accompagnement, la valorisation des initiatives porteuses déjà en cours et la mobilisation de l’ensemble de l’écosystème pour renforcer les collaborations et optimiser les approches.

Un manque de connaissance en R&D et en innovation

De nombreuses PME ne disposent pas encore de processus formels pour gérer l’innovation ou commercialiser efficacement leurs avancées, et certaines possèdent peu ou pas de culture d’innovation. L’absence de mécanismes structurés de gestion des risques (comme le *dériskage* par étapes) accentue par ailleurs l’incertitude associée aux projets innovants.

Selon le *Baromètre industriel du Québec STIQ 2024*, un grand nombre d’entreprises considèrent leur culture organisationnelle et leur capacité interne comme des freins à l’innovation, notamment en raison du manque de temps et de ressources dédiées. Les opérations courantes prennent souvent le pas sur les initiatives de transformation et d’amélioration.

Les rencontres menées par l’ADRIQ montrent aussi que plusieurs dirigeants associent l’innovation uniquement à la technologie, alors qu’elle doit s’inscrire dans une démarche globale intégrant la planification, la gestion du changement et la commercialisation. À cela s’ajoutent des perceptions erronées : certaines entreprises voient l’innovation comme un processus trop complexe et hésitent à s’engager, tandis que d’autres surestiment leurs capacités et tentent de tout gérer seules, sans accompagnement structuré. Ces attitudes limitent leur potentiel innovant et freinent leur croissance.

Pourtant, l'adoption et la maîtrise d'un système structuré de gestion de l'innovation permettent aux entreprises de mener davantage de projets, plus variés et de manière plus régulière. Plus une organisation développe sa capacité à innover de façon systématique et organisée, plus elle est en mesure de créer de la valeur de façon pérenne.

C'est pourquoi l'ADRIQ recommande d'encourager et de soutenir l'adoption par les PME de la famille de normes ISO 56000 consacrée à la gestion de l'innovation. Cette transition pourrait être facilitée par :

- Un soutien financier ciblé;
- Le développement d'un guide adapté aux réalités des PME québécoises;
- L'accompagnement professionnel nécessaire à leur implantation et à leur déploiement.

De la même manière que l'ISO 9001 a professionnalisé la gestion de la qualité au cours des 30 dernières années, les normes ISO 56000 élaborées sous l'égide de l'OCDE contribueront à structurer et professionnaliser le management de l'innovation.

C'est à la lumière de l'ensemble ces constats que se dégagent plusieurs recommandations :

RECOMMANDATION 1 – Poursuivre les mesures d'allègement réglementaire

Que le gouvernement du Québec maintienne et renforce les mesures d'allègement réglementaire et administratif visant les PME et les organismes de soutien. La priorité devrait être la simplification des processus de reddition de comptes et l'harmonisation des exigences, afin de rendre le parcours d'innovation plus fluide et de maximiser l'impact des investissements publics.

RECOMMANDATION 2 - Consolider les structures d'accompagnement

Que le gouvernement du Québec évite la création de nouvelles structures de première ligne destinées aux entrepreneurs et aux PME, tant à l'échelle locale que régionale, et qu'il mise plutôt sur :

- La consolidation et le renforcement du Réseau Accès entreprise Québec et des Espaces PME innovantes au sein des MRC, notamment par une hausse de leur financement, afin d'améliorer leur capacité à offrir un accompagnement cohérent, accessible et de qualité dans toutes les régions;
- Un financement adéquat et durable des initiatives porteuses, telles que le Conseil de l'innovation du Québec, les centres collégiaux de transfert de technologies et de pratiques sociales (CCTT), les centres de recherche et les Regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI).

RECOMMANDATION 3 - Renforcer l'accompagnement en innovation dans les MRC

Que le gouvernement du Québec mette à la disposition des points de services d'Accès entreprises Québec et des Espaces PME innovantes, desservis par les MRC, des enveloppes budgétaires dédiées permettant l'octroi, selon des critères prédéfinis, de banques d'heures d'accompagnement auprès des PME, offertes par des experts-conseils spécialisés en innovation.

Ces banques d'heures seraient déployées en complémentarité des services de première et de deuxième ligne existants, afin de soutenir les entreprises dans la résolution de défis stratégiques liés notamment à la génération, au développement et à la commercialisation des innovations, de même qu'à l'amélioration de la productivité. Ce nouvel outil financier viserait notamment à :

- Stimuler la productivité et la croissance des PME et accélérer la réalisation de leurs projets d'innovation, en soutenant les dirigeants dans leurs démarches d'innovation, la création et le développement de nouvelles idées, ainsi que l'établissement de collaborations stratégiques avec des partenaires. Ces actions, reconnues comme des pratiques exemplaires en gestion de l'innovation, devraient être pleinement intégrées à l'offre de services destinée aux entreprises.
- Renforcer l'agilité et la capacité d'intervention des services de première et de deuxième ligne des MRC et des Espaces PME innovantes.

La Fédération des municipalités du Québec ainsi que des organisations leader en services-conseils spécialisés en innovation tel l'ADRIQ et les CCTT seraient des partenaires idéales pour la coordination et le déploiement de ce type d'outils. La robustesse de leur cadre de gouvernance, de leurs standards éthiques, de leur capacité opérationnelle (Gestion et communication) ainsi que la qualité et l'étendue de leurs réseaux et de leurs expertises complémentaires sont des facteurs de succès pour ce type de services.

RECOMMANDATION 4 - Favoriser la coordination des acteurs

Que le gouvernement du Québec renforce la coordination et la complémentarité des structures, des organismes d'accompagnement et des réseaux, en évitant la création d'entités parallèles et en misant sur une meilleure synergie entre les acteurs existants afin d'offrir aux entreprises un soutien clair, cohérent et efficient, notamment en :

- Prévoyant, dans les ententes de financement, des dispositions favorisant la conclusion d'ententes de référencement des PME en fonction des offres de services complémentaires des différents acteurs du milieu;
- Soutenant annuellement un événement dédié à la transparence des offres de services et à l'amorce ou la conclusion d'ententes de collaboration entre les organisations.

RECOMMANDATION 5 - Soutenir la capacité organisationnelle des PME

Que le gouvernement du Québec :

- Reconduit le programme NovaScience, notamment son volet de soutien à l'emploi en entreprise et dans les organisations, afin d'appuyer les activités de recherche, de développement, d'innovation et de commercialisation. Cette reconduction devrait également favoriser le partage d'expériences et de meilleures pratiques au sein de cette communauté, afin d'améliorer la compréhension des besoins et des réalités des PME en matière d'innovation;
- Augmente le financement des programmes de stages et de bourses de recherche en entreprise, et cofinance, en collaboration avec des organisations existantes comme Mitacs, un programme d'embauche de diplômés issus de secteurs de R-D pertinents, afin de renforcer les capacités internes d'innovation;
- Encourage l'adoption et la mise en œuvre de la famille de normes ISO 56000, consacrée au management de l'innovation, notamment par un soutien financier, le développement d'un guide adapté aux PME québécoises et l'accompagnement professionnel nécessaire à leur déploiement.

Faire des marchés publics et nos grands donneurs d'ordres un levier d'innovation et de retombées locales

Les marchés publics constituent un levier stratégique pour stimuler l'innovation et soutenir la commercialisation, en offrant aux entreprises québécoises crédibilité, visibilité et accès à de nouveaux marchés. Ce sujet, maintenant récurrent dans les débats parlementaires, revêt d'une importance accrue dans le contexte actuel d'investissements publics historiques : grands projets d'infrastructure, transition énergétique, modernisation des équipements collectifs, transport en commun, investissements industriels d'Hydro-Québec et approvisionnements des sociétés d'État comme la SAQ.

Les retombées de l'achat local sont considérables. Comme le rappelle la nouvelle vision économique du gouvernement du Québec, pour chaque dollar versé à une PME, 0,66 \$ revient dans l'économie québécoise, comparativement à seulement 0,11 \$ lorsqu'il s'agit d'une multinationale.

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années - notamment l'adoption du projet de loi no°12 sur l'achat québécois et responsable, les actions d'Investissement Québec et des initiatives comme les Défis Innovation Québec - l'accès aux contrats publics demeure un défi pour de nombreuses PME et jeunes entreprises. Les mécanismes d'évaluation continuent de privilégier principalement le prix, au détriment de la valeur globale, de l'innovation, de la performance ou encore de l'impact économique local.

Comme le souligne Québec Tech dans son rapport *Propositions de modernisation – Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*, les entreprises technologiques québécoises affichent une croissance plus lente que celle observée dans d'autres provinces et économies comparables, notamment en raison de défis en commercialisation. Or, lorsque des secteurs comme les infrastructures, la santé ou la défense sont mobilisés comme leviers économiques, ils peuvent devenir de puissants moteurs de croissance, à condition que les entreprises innovantes puissent accéder efficacement aux marchés publics.

Il est essentiel de rappeler que le soutien à l'innovation doit accorder une place centrale à la commercialisation et au passage à l'échelle, incluant l'industrialisation et le déploiement. À cet égard, la *Grande enquête sur l'innovation 2024* du Conseil de l'innovation du Québec montre que les entreprises ontariennes réalisent plus du double d'activités de commercialisation que les entreprises québécoises. Dans ce contexte, les marchés publics représentent l'un des leviers les plus structurants pour accélérer l'adoption et la diffusion des innovations développées ici.

En matière de commercialisation, les approvisionnements du gouvernement du Québec constituent l'un des leviers les plus puissants pour soutenir les entreprises et les innovations d'ici. En 2024-2025, plus de 26,3 G\$ en contrats publics ont été octroyés par le gouvernement du Québec, mais seulement 47 % des contrats de la catégorie approvisionnement ont été attribués à des entreprises québécoises. Ce constat met en lumière la nécessité d'un réajustement stratégique. Bien utilisés, les marchés publics peuvent devenir un moteur central de développement technologique, de souveraineté économique et de croissance durable.

L'ADRIQ estime qu'une modernisation profonde de l'approche québécoise en matière de marchés publics est désormais indispensable. Elle salue à ce titre la vision économique du gouvernement présentée le 10 novembre dernier, *Le pouvoir québécois – Réponse au nouveau contexte mondial*, qui place l'achat québécois au cœur des stratégies de croissance. Elle souligne également la pertinence de la consultation menée par le Conseil du trésor en vue de la prochaine *Stratégie gouvernementale des marchés publics*, visant notamment l'intégration de critères valorisant davantage les entreprises d'ici (empreinte carbone, responsabilité sociale, etc.).

À la lumière de ces constats, l'ADRIQ recommande que le gouvernement du Québec fasse des marchés publics un levier structurant de sa politique d'innovation, en renforçant et en actualisant les pratiques d'approvisionnement pour maximiser les retombées économiques, technologiques et sociales des investissements publics. Pour bon nombre d'entreprises, ces marchés représentent une occasion unique d'accéder à de premiers acheteurs, de valider leurs solutions et de bénéficier d'une vitrine technologique de grande envergure.

RECOMMANDATION 6 - Accroître l'accessibilité des marchés publics aux PME québécoises

Que le gouvernement du Québec rende les marchés publics plus compréhensibles et accessibles aux entreprises québécoises, et qu'il vise à augmenter le nombre de soumissionnaires locaux, notamment en :

- S'inspirant d'initiatives comme la [Loi ontarienne de 2025](#) visant l'achat local, afin de prioriser les biens et services québécois dans les marchés publics;
- Utilisant plus fréquemment les exemptions prévues aux accords commerciaux pour soutenir les innovations stratégiques québécoises (ex. souveraineté numérique) et en intégrant dans les contrats publics des marges préférentielles pour l'achat local, la qualité et le développement durable;
- Utilisant les marchés publics comme levier de développement de solutions innovantes en définissant les besoins dès la phase d'exploration et en recourant à des appels à solutions destinés aux entreprises québécoises;
- Misant sur les bancs d'essai et les vitrines technologiques pour permettre aux entreprises d'expérimenter et de démontrer la valeur de leurs innovations en conditions réelles;
- Intensifiant les actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement personnalisé auprès des PME pour maximiser leur capacité à participer et à remporter des contrats publics. *(Note : l'ADRIQ, à travers son programme ENVOL et une entente avec le MEIE, offre des formations auprès des PME. Un soutien financier de la part du MEIE permettrait d'offrir un accompagnement spécialisé pour les entreprises qui amorcent leurs activités de commercialisation auprès des gouvernements)*

RECOMMANDATION 7 – Moderniser les pratiques d’approvisionnement pour favoriser l’innovation

Que le gouvernement du Québec modernise ses pratiques d’approvisionnement public afin de rendre les marchés publics plus accessibles, concurrentiels et propices à l’innovation, notamment en :

- Simplifiant les documents d’appels d’offres, en précisant clairement les besoins dès le départ et en éliminant les clauses disproportionnées, telles que des exigences de taille d’équipe trop élevées, afin de favoriser une concurrence plus ouverte;
- Poursuivant la modernisation du système électronique d’appels d’offres (SEAO) pour en faire une véritable vitrine numérique facilitant la promotion et la découvrabilité des solutions québécoises;
- Reconnaisant la fonction approvisionnement comme une fonction stratégique de l’État, et en introduisant des incitatifs axés sur la valeur et la performance plutôt que sur le prix le plus bas;
- Structurant les grands mandats technologiques en lots spécialisés, modulaires ou jalonnés selon le niveau de maturité des solutions, afin de permettre à davantage de PME innovantes de participer;
- Encourageant une culture d’approvisionnement plus relationnelle, favorisant le dialogue en amont avec les fournisseurs dans le respect des principes d’équité et de transparence;
- Mettant en place un système de qualification des startups innovantes, tel que recommandé par Québec Tech et inspiré du modèle « Greenlane » de Singapour, pour réduire les délais et les barrières administratives et faciliter l’accès aux marchés publics.

Transformer le Québec en laboratoire d'adoption technologique

Une startup québécoise ne peut conquérir l'international sans avoir d'abord conquis son propre marché. Pour un donneur d'ordre d'ici, choisir une technologie locale n'est pas un acte de charité, c'est un acte de propulsion. Le statut de *primo-adoptant* au Québec devient la référence critique dont la startup a besoin pour valider sa crédibilité à l'échelle internationale.

La productivité du Québec repose en grande partie sur la capacité de ses grandes entreprises à intégrer l'agilité, la créativité et la rapidité d'innovation des startups au cœur de leurs processus industriels. En agissant comme entreprises clientes (*venture clients*), les fleurons québécois ne se limitent pas à acquérir une solution : ils injectent de l'innovation de pointe directement dans leurs opérations, créant un avantage concurrentiel qu'aucune solution logicielle générique étrangère ne peut offrir.

Chaque dollar investi par une grande entreprise québécoise dans une startup locale génère un effet multiplicateur unique : il soutient l'emploi hautement qualifié, favorise la rétention de la propriété intellectuelle au Québec et contribue directement à l'augmentation de la productivité globale de l'économie. Il s'agit de l'un des moyens les plus directs de transformer notre R&D en PIB.

En encourageant les grandes entreprises à devenir les premiers clients des startups d'ici, le Québec se dote d'un véritable banc d'essai national qui propulse notre productivité et solidifie notre écosystème d'innovation. Or, dans les faits, les grandes entreprises exigent fréquemment que les technologies aient déjà démontré leur efficacité à grande échelle avant de les adopter. Cette approche se traduit par une adoption trop lente des technologies pourtant développées au Québec, ce qui creuse un écart persistant entre l'offre locale d'innovation et sa demande interne.

Ce fossé s'explique en partie par l'hésitation des donneurs d'ordres à jouer un rôle de *primo-adoptants* (approche de *venture clienting*), notamment en raison d'une zone grise fiscale entourant l'admissibilité des dépenses liées à l'intégration de technologies émergentes encore peu éprouvées en milieu industriel.

- **Le frein** : les décideurs craignent d'assumer le rôle de « cobayes » et privilégient souvent des solutions étrangères déjà consolidées, parfois plus coûteuses, même lorsque des technologies québécoises offrent une valeur supérieure.
- **L'impact** : cette dynamique alimente un cercle vicieux où les startups doivent d'abord s'exporter pour obtenir la reconnaissance nécessaire avant de pouvoir être adoptées sur leur propre marché au Québec.

Chaque fois qu'un donneur d'ordre québécois renonce à une technologie d'ici en raison d'un manque de prévisibilité financière ou fiscale, ce sont non seulement des talents, mais aussi une part de la productivité future du Québec qui s'exporte.

À cet égard, l'ADRIQ souhaite souligner le leadership du nouvel organisme Québec Tech, qui mobilise et connecte les acteurs de l'écosystème afin de stimuler l'adoption locale des technologies, notamment en accompagnant les grandes entreprises et les PME dans l'identification de leurs besoins et leur maillage avec des startups québécoises. L'ADRIQ adhère pleinement à son mouvement « *J'adopte le Québec Tech* », qui vise à mobiliser les entreprises autour de l'adoption et de l'approvisionnement en technologies développées localement.

Afin d'accélérer la productivité des entreprises québécoises et de réduire les risques financiers et fiscaux associés à l'adoption de technologies émergentes issues de startups d'ici, nous recommandons :

RECOMMANDATION 8 - Soutenir l'adoption des technologies québécoises par les grandes entreprises

Que le gouvernement du Québec renforce son rôle de facilitateur de marché afin d'accélérer l'adoption des technologies québécoises par les grandes entreprises. À cette fin, il est recommandé de :

- Reconduire et bonifier le programme Primo-adoptants, notamment en augmentant les plafonds de financement, afin de stimuler les collaborations entre jeunes entreprises innovantes et grandes entreprises. Cette bonification devrait inclure l'admissibilité d'une portion des frais d'acquisition de la solution technologique durant la phase de validation en conditions réelles, reconnaissant que l'entreprise établie agit alors comme un véritable *laboratoire vivant*.
- Adapter les incitatifs fiscaux afin d'encourager non seulement l'invention, mais également l'adoption de technologies québécoises par les grandes entreprises, notamment en intégrant un facteur d'acquisition locale au crédit C3i et en ajustant le CRIC de manière à :
 - Élargir les critères d'admissibilité afin de reconnaître explicitement que l'intégration d'une technologie existante (ex. : intelligence artificielle, robotique) dans un environnement opérationnel complexe constitue en soi un processus d'innovation. Les travaux de preuve de concept (PoC) visant à lever des incertitudes liées à l'interopérabilité ou à l'adaptation industrielle devraient ainsi être inclus parmi les dépenses admissibles ;
 - Majorer le taux du crédit d'impôt à 40 % (30 % actuellement) pour la sous-traitance et les services de R-D spécifiquement confiés à des startups québécoises de moins de cinq ans, afin de compenser le risque perçu par une grande entreprise qui choisit une jeune pousse locale plutôt qu'un fournisseur international établi ;
 - Permettre l'admissibilité d'une portion des frais d'acquisition et de licence de la solution technologique durant la phase de validation en conditions réelles, en reconnaissant l'entreprise cliente comme un partenaire actif du développement de la technologie. L'achat de la solution de test représentant un coût significatif pour le primo-adoptant, cette mesure contribuerait à réduire l'obstacle financier à l'adoption.
 - Créer un fonds dédié au développement de « ponts » entre startups et grandes entreprises, afin de soutenir les projets de maillage, d'expérimentation et d'intégration technologique, en s'appuyant notamment sur les zones d'innovation et les tournées de maillage et initiatives de Québec Tech.

FISCALITÉ ET FINANCEMENT DE L'INNOVATION

Simplifier et adapter les leviers fiscaux à la réalité des PME québécoises

La fiscalité et le financement constituent des leviers essentiels pour soutenir l'innovation et la compétitivité des entreprises québécoises. Les incitatifs fiscaux, en particulier les crédits d'impôt, encouragent directement les activités de recherche et développement (R-D) et ont un impact particulièrement marqué sur les PME, qui y réagissent plus favorablement que les grandes entreprises.

Pourtant, de nombreuses PME éprouvent encore des difficultés à mobiliser ces outils, notamment en raison :

- D'un manque de temps ou de ressources externes;
- De la complexité des critères d'admissibilité;
- D'une méconnaissance des outils fiscaux existants.

À titre d'exemple, selon un sondage de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI) en 2023, seulement 30 % des PME québécoises connaissent les crédits d'impôt disponibles³. Ce faible niveau de connaissance contribue à un sous-usage des mesures, limitant l'impact des investissements publics.

Dans ce contexte, l'ADRIQ préconise une modernisation, une simplification et un meilleur arrimage des mesures fiscales pour mieux répondre aux besoins des PME.

Le Crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC)

Depuis le Budget 2025-2026, le CRIC est devenu le principal régime fiscal québécois destiné à soutenir la recherche et développement (R&D) ainsi que les activités de précommercialisation. L'ADRIQ a salué sa création, qui découle d'une analyse approfondie menée par le ministère des Finances sur l'ensemble des mesures fiscales liées à la R&D et aux investissements. L'intégration des dépenses de précommercialisation et la fusion de plusieurs crédits existants sont susceptibles de constituer des avancées importantes pour simplifier et rendre plus efficace le soutien fiscal à l'innovation.

Selon un sondage réalisé auprès de nos membres, 62 % d'entre-deux perçoivent le CRIC comme un levier pertinent pour appuyer la recherche et l'innovation en entreprise. Cependant, les commentaires recueillis dans le cadre de ce sondage, les échanges tenus lors du webinaire organisé par l'ADRIQ sur le sujet, ainsi que les avis des experts-conseils en innovation de l'ADRIQ et de partenaires industriels, révèlent que certains éléments du CRIC pourraient limiter son impact. Des ajustements ciblés permettraient ainsi de renforcer son efficacité auprès des PME, d'améliorer la qualité des réclamations fiscales et d'accroître durablement la compétitivité du Québec par rapport aux autres provinces.

Voici les recommandations de l'ADRIQ qui s'ajoutent à celles portant également sur le CRIC incluses à la recommandation huit (8).

³ Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI) (2023, juillet). *Pénuries de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution. Sondage*. Récupéré de : <https://www.cfibfcei.ca/hubfs/research/reports/2023/2023-07-penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-fr.pdf>

Restriction liée à la continuité des activités de R&D au Québec

Dans sa forme actuelle, le CRIC rend admissibles les dépenses de précommercialisation uniquement lorsqu'elles s'inscrivent dans la continuité d'activités de R-D réalisées au Québec. Cette exigence écarte automatiquement les projets dont la R-D préalable a été menée ailleurs, même lorsque la commercialisation, l'industrialisation ou les retombées économiques doivent se matérialiser au Québec.

Or, dans l'économie contemporaine, les collaborations interprovinciales et internationales en R-D sont fréquentes, stratégiques et souvent nécessaires pour accéder à des expertises complémentaires, mutualiser des talents et accélérer le développement de solutions innovantes. Plusieurs PME québécoises participent à des travaux de R-D menés en consortium ou en partenariat hors Québec, tout en prévoyant de déployer leurs innovations ici.

Cette restriction réduit donc l'accès des PME au CRIC et limite son potentiel comme levier d'innovation et de commercialisation.

RECOMMANDATION 9 – Assouplir la règle de continuité des activités de R&D

Que le gouvernement du Québec assouplisse les critères d'admissibilité du CRIC afin d'inclure les projets dont la R&D a été réalisée ailleurs au Canada lorsque la phase de commercialisation, d'industrialisation ou de déploiement se déroule au Québec.

Les assouplissements proposés offriraient plusieurs bénéfices concrets pour les PME québécoises. En élargissant l'admissibilité des projets, les entreprises auraient accès à une plus grande diversité d'expertises et de ressources spécialisées, ce qui leur permettrait de mutualiser les talents et de bénéficier d'avantages stratégiques.

Seuil d'exclusion

Le nouveau CRIC introduit une modification importante au seuil d'exclusion, soit la portion des dépenses de R&D non admissibles au crédit d'impôt. Alors que ce seuil était auparavant fixé à un maximum de 50 000 \$ pour les PME et à 225 000 \$ pour les grandes entreprises, il correspond désormais au plus élevé entre 50 000 \$ et la somme des montants personnels de base du régime d'impôt des particuliers applicable à chaque employé (18 751 \$ en 2025), ajusté selon le temps consacré à des activités admissibles.

Bien que cette approche vise une plus grande équité entre les entreprises en fonction de l'intensité de leurs projets, elle entraîne, dans les faits, un effet dissuasif important pour les PME, particulièrement les jeunes entreprises, les startups et les micro-PME. Pour ces dernières, le seuil d'exclusion retarde l'accès au crédit d'impôt et réduit sa portée comme levier financier au moment où les besoins en liquidités et en soutien au risque sont les plus critiques.

RECOMMANDATION 10 – Supprimer le seuil d'exclusion du CRIC pour les PME

Que le gouvernement supprime le seuil d'exclusion pour les PME, afin de mieux refléter leur réalité opérationnelle, de favoriser l'accès à l'innovation pour les entreprises émergentes et innovantes, et de s'harmoniser avec les pratiques fédérales.

La suppression du seuil d'exclusion pour les PME permettrait :

- **Aux jeunes entreprises, startups et micro-PME de bénéficier du crédit d'impôt** dès la première dépense admissible, renforçant ainsi l'effet incitatif du CRIC dès les premières étapes de développement;
- **De réduire le frein psychologique et financier à l'innovation en phase précoce**, en diminuant le risque associé à l'amorce ou à la reprise d'activités de R-D;
- **D'aligner le Québec avec les juridictions les plus compétitives** en matière de soutien fiscal à l'innovation, améliorant ainsi son attractivité pour les entreprises innovantes et les talents;
- **De soutenir les PME plus matures**, qui réalisent des activités de R-D de façon ponctuelle ou à plus faible intensité, en leur permettant de mettre en place une **culture d'innovation continue** et d'assumer le risque financier lié à l'intégration et à l'adoption de nouvelles technologies, condition essentielle pour demeurer compétitives et à la fine pointe.

Réduction de l'accès au taux bonifié

La refonte du crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC) a entraîné une réduction importante de l'accès au taux bonifié de 30 %, désormais limité au premier 1 M\$ de dépenses admissibles. Cette modification diminue de façon significative l'appui fiscal accordé aux PME innovantes, en particulier aux jeunes entreprises en démarrage dont les projets de R&D et d'innovation s'inscrivent sur plusieurs années et nécessitent des investissements soutenus avant l'atteinte de la rentabilité.

Dans les faits, ce plafonnement réduit l'effet incitatif du CRIC pour les entreprises en phase de croissance, alors même que celles-ci doivent intensifier leurs efforts de R-D et amorcer des démarches de précommercialisation plus coûteuses. Il en résulte un décalage entre le soutien fiscal offert et les trajectoires réelles de développement des PME innovantes.

RECOMMANDATION 11 – Ajuster le taux bonifié du CRIC

Que le gouvernement du Québec ajuste l'application du taux bonifié du CRIC afin de mieux soutenir la croissance et la maturation des PME innovantes, notamment par les mesures suivantes :

1. Que le taux de 30 % soit de nouveau appliqué sur les premiers 3 M\$ de dépenses admissibles pour les PME, et non seulement sur le premier 1 M\$, tout en maintenant le déplafonnement des dépenses admissibles.
2. Introduire une bonification additionnelle du taux ou du crédit pour les PME engagées dans une démarche structurée d'innovation, notamment lorsque celles-ci sont accompagnées par un expert-conseil en innovation reconnu.

Ces ajustements permettraient :

- **D'inciter les PME à investir davantage et plus longtemps en R-D et en innovation**, en réduisant le risque financier associé aux phases critiques de développement
- **D'améliorer la compétitivité du Québec** par rapport aux autres provinces canadiennes et aux juridictions comparables, en renforçant l'attractivité de son régime fiscal en innovation.
- **De maximiser l'effet de levier du CRIC** sur la croissance, la productivité et la commercialisation des innovations issues des PME.

Améliorer la clarté sur l'admissibilité et simplifier l'administration tout en maintenant la rigueur

Au-delà des paramètres financiers, plusieurs entreprises soulignent un manque de clarté quant à l'admissibilité des dépenses, particulièrement en ce qui concerne les activités de précommercialisation, ainsi qu'une complexité administrative qui génère des incertitudes, des erreurs et des délais.

Une meilleure prévisibilité et une simplification des processus, tout en maintenant la rigueur des contrôles, sont essentielles pour assurer l'efficacité du CRIC et optimiser son impact.

RECOMMANDATION 12 – Améliorer la clarté et la prévisibilité du CRIC

Que le gouvernement du Québec améliore la clarté, la prévisibilité et l'administration du CRIC, notamment en :

- Clarifiant les méthodes d'analyse de Revenu Québec utilisées pour déterminer l'admissibilité des dépenses de précommercialisation, afin que les contribuables sachent précisément quels documents et quelles preuves doivent être fournis.
- Mettre en place un cahier de bord des projets de R-D, permettant de faciliter la compréhension et le suivi des critères d'admissibilité, et soutenir le financement d'activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des PME en matière d'aides fiscales à la R-D.
- Reconnaître explicitement le recours à des experts-conseils accrédités en innovation et en crédits d'impôt RS&DE comme une bonne pratique, contribuant à la qualité et à la conformité des réclamations.
- Permettre l'inclusion des honoraires spécialisés comme dépenses admissibles ou encouragées, afin de favoriser un encadrement professionnel adéquat des projets et des demandes.

Ces mesures contribueraient à :

- **Augmenter le nombre et la qualité des réclamations**, tout en réduisant les erreurs et les omissions.
- **Réduire les délais de traitement et les litiges** liés aux réclamations du CRIC.
- **Améliorer la prévisibilité budgétaire pour le gouvernement**, grâce à des demandes mieux documentées et plus cohérentes.
- **Réduire les coûts administratifs et d'examen pour Revenu Québec.**
- **Accroître l'impact global du CRIC** comme levier structurant de l'écosystème d'innovation québécois.

En résumé, l'efficacité du crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC) dépend autant de ses paramètres financiers que de sa capacité à être compris, utilisé et appliqué adéquatement par les PME. À cet égard, le rôle des experts-conseils spécialisés en RS&DE et en innovation est essentiel.

Ces experts contribuent à une interprétation rigoureuse des critères d'admissibilité, sécurisent la conformité des projets dès le départ et réduisent les risques de refus ou de redressement fiscal. Ils accompagnent les PME dans l'identification et la structuration de leurs projets, optimisent la qualification technique et financière des activités admissibles et facilitent le transfert de connaissances vers les équipes internes. En agissant comme pont entre les entreprises et l'administration fiscale, ils allègent la charge administrative des PME tout en améliorant la qualité des réclamations.

La reconnaissance explicite de ce rôle, combinée aux ajustements proposés au CRIC, permettrait d'optimiser l'efficacité de la mesure et d'en accroître l'impact sur l'écosystème québécois de l'innovation, en particulier pour les PME, tout en assurant une utilisation rigoureuse et efficiente des fonds publics.

VIRAGE NUMÉRIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Faire du numérique un levier de compétitivité

Les gains de productivité reposent sur une adoption adaptée des technologies et de la mobilisation des principaux acteurs concernés, comme le montre la récente étude de la FCEI et d'Investissement Québec sur l'automatisation, qui confirme que les investissements réalisés entraînent des retombées significatives⁴.

Le virage numérique et l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) sont donc désormais des conditions essentielles à la compétitivité des entreprises québécoises. Pour les entreprises qui ont amorcé ou envisagent d'amorcer cette transition, la motivation première demeure l'amélioration de la productivité, suivie de la recherche de rentabilité et de la nécessité de composer avec la pénurie de main-d'œuvre. Cette réalité est d'ailleurs reconnue dans la vision économique du gouvernement du Québec, qui souligne à juste titre que l'accélération de la numérisation et l'intégration d'outils d'intelligence artificielle deviennent incontournables pour les entreprises.

L'ADRIQ salue les efforts importants déployés par le gouvernement du Québec au cours des dernières années afin de soutenir la transformation numérique des entreprises. La vision est la bonne et les efforts ont été au rendez-vous.

Cependant, malgré ces avancées, force est de constater que le virage numérique de nombreuses PME demeure inachevé ou n'a pas encore été amorcé, plus particulièrement en matière d'adoption de l'IA. Selon l'institut de la Statistique du Québec, plus du dixième (12,7 %) des entreprises au Québec ont utilisé des applications d'intelligence artificielle (IA) à des fins de production au cours des 12 mois précédant le deuxième trimestre de 2025.

La transformation numérique continue de se heurter à plusieurs freins majeurs, regroupés en trois catégories, observés sur le terrain :

1. Capacité organisationnelle

- Le niveau de maturité numérique des PME reste inégal, les plus petites entreprises accusant un retard marqué en raison de ressources financières et humaines limitées;
- Le manque de temps, de ressources humaines qualifiées et d'accompagnement adapté freine l'adoption;
- L'exploitation des technologies numériques reste souvent sous-optimale et morcelée, concentrée sur certaines fonctions (production, ventes) sans transformation organisationnelle complète.

2. Intégration de l'intelligence artificielle

- L'intelligence artificielle demeure, pour plusieurs entreprises, à un stade exploratoire malgré son potentiel transformateur.

⁴ Selon l'étude de la FCEI et d'Investissement Québec (2025), les microentreprises (0 à 4 employés) enregistrent en moyenne 1 % de gain de productivité pour chaque tranche de 1 000 \$ investis, soit un rendement médian de 20 % pour un investissement d'environ 20 000 \$. Source : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/FCEI-IQ%20rapport%20Final-2025-1.pdf>

- Les entreprises éprouvent des difficultés à identifier les solutions d'intelligence artificielle adaptées à leurs besoins ou à évaluer leur rentabilité, faute d'accompagnement stratégique.

3. Financement et accès aux soutiens publics

- Les programmes publics de soutien financiers restent méconnus et sous-utilisés.
- La principale source de financement vers la transformation numérique est l'auto-financement, mais 53 % des PME indiquent qu'elles ont réduit leurs investissements sous l'effet des tensions commerciales⁵;

De plus, une étude commandée par le MEIE d'août 2025 (*L'état de la numérisation des entreprises manufacturières au Québec*⁶) indique que près de 51% des entreprises manufacturières considèrent avoir un niveau de maturité numérique faible (40 %) ou très faible (11%). Toujours selon cette étude, la transformation numérique au sein des entreprises manufacturières québécoises progresse, mais demeure freinée par :

- Un manque de vision stratégique et de planification, alors que seulement 40 % des entreprises disposent d'un plan stratégique en matière de transformation numérique;
- Une faible maturité numérique, puisqu'à peine 19 % des entreprises considèrent leur niveau de maturité comme élevé;
- Des ressources humaines limitées, 12 % des entreprises indiquant que le manque de ressources internes constitue un enjeu;
- Des difficultés d'accès au financement, mentionnées par 16 % des entreprises;
- Une adoption technologique encore limitée et peu intégrée, 52 % des entreprises utilisant principalement le papier ou des outils de bureautique partiellement intégrés pour la gestion de l'information;
- Une cybersécurité perfectible, 43 % des entreprises n'ayant mis en place que des mesures de base, sans plan structuré;
- Une méconnaissance marquée des programmes d'accompagnement existants, 60 % des entreprises ne connaissant aucune initiative ou programme gouvernemental en soutien à la transformation numérique.

Cette situation est paradoxale. Depuis le milieu des années 2010, le Québec s'est positionné comme un chef de file mondial en recherche et en développement en intelligence artificielle, porté par une vision gouvernementale ambitieuse et par la mise en œuvre de plusieurs mesures structurantes. Parmi celles-ci figurent notamment l'Offensive de transformation numérique de la SQRI2 — incluant le programme d'accompagnement Trans@Num livré par l'ADRIQ — le Programme ESSOR d'Investissement Québec, le programme « Mon succès numérique » du Réseau des CCTT, ainsi que les initiatives spécialisées Partenar-IA et SCALE AI et la Brigade IA du Conseil de l'innovation du Québec.

Si l'écosystème scientifique et technologique québécois est solide, le maintien des mesures existantes ne suffit plus : l'offensive doit être renforcée et mieux adaptée aux réalités des PME. Celles-ci peinent encore à s'orienter dans la multiplicité des programmes offerts et ont besoin d'un accompagnement plus personnalisé et mieux arrimé à leurs réalités opérationnelles, particulièrement dans les régions, où l'accès à l'expertise en intelligence artificielle demeure plus limité. Les résultats de l'étude du MEIE, cité précédemment, mettent en évidence un écart marqué entre les grandes entreprises, généralement mieux structurées sur le plan numérique, et les PME, qui se trouvent à un stade moins avancé.

⁵ Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/nouveau-rapport-sur-la-situation-de-lautomatisation-dans-les-pme-quebecoises-investir-dans-lautomatisation-un-accelérateur-de-productivité-pour-les-pme-du-quebec-66372>

⁶ Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/contenu/transformation_numerique/RA_enquete-numerique-manufacturier_2025.pdf

Par ailleurs, la qualité de l'accompagnement constitue un facteur déterminant du succès des démarches de transformation numérique. À cet égard, grâce au soutien du MEIE, l'ADRIQ déploiera au cours des prochains mois une communauté d'accompagnateurs et d'accompagnatrices numériques, visant à assurer la qualité, la neutralité et l'évolution des pratiques professionnelles, notamment par un processus de reconnaissance et de certification. Cette initiative contribuera à soutenir efficacement les entreprises dans leur transformation numérique et à renforcer la compétitivité de l'économie québécoise.

Pour l'ADRIQ, le défi des prochaines années consiste à intégrer pleinement les technologies numériques et l'intelligence artificielle au cœur des modèles d'affaires, en particulier pour les PME, tout en garantissant un accompagnement spécialisé, neutre et de haute qualité.

Dans ce contexte, l'ADRIQ recommande au gouvernement du Québec de :

RECOMMANDATION 13 – Amplifier l'Offensive de transformation numérique

Que le gouvernement du Québec poursuive et amplifie son Offensive de transformation numérique, en mettant l'accent sur l'accompagnement spécialisé des PME par des accompagnateurs numériques répondant aux plus hauts standards de qualité. Cet accompagnement devra être adapté à la taille, aux besoins et au niveau de maturité numérique des PME.

VALORISATION, TRANSFERT ET COMMERCIALISATION DE LA RECHERCHE

Le paradoxe québécois : champions de la recherche, retardataires de la commercialisation

Le Québec a consenti d'importants investissements en recherche publique et bénéficie aujourd'hui d'un écosystème scientifique de calibre mondial. Toutefois, un défi fondamental demeure : celui de transformer plus efficacement les découvertes scientifiques en innovations commercialisables, capables de générer de la richesse et des retombées tangibles pour la société québécoise.

Malgré la création d'Axelys en 2021 et les efforts déployés dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI2), plusieurs faiblesses structurelles continuent de freiner la valorisation, le transfert et la commercialisation de la recherche publique. Cette situation renvoie à ce que les économistes désignent fréquemment comme le « paradoxe québécois », soit une excellence largement reconnue en recherche universitaire et publique (universités et centres de recherche), combinée à une difficulté persistante à convertir cette recherche en produits commerciaux et en création de valeur économique.

Les indicateurs comparatifs illustrent clairement cet écart. Selon le *Conference Board du Canada*, le Québec obtient une note de « A » pour la qualité de sa recherche publique, mais affiche des résultats nettement plus faibles, soit une note de « D », en matière de brevets et d'investissements en technologies de l'information et des communications (TIC). De même, les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) montrent que le Québec dépose de deux à trois fois moins de brevets par million d'habitants auprès de l'*United States Patent and Trademark Office* (bureau américain des brevets) que des pays leaders comme la Suède, la Finlande ou le Japon.

Ce constat est particulièrement préoccupant dans des secteurs stratégiques comme l'intelligence artificielle (IA). Malgré une recherche de pointe reconnue mondialement, une part importante de la valeur issue de cette recherche profite encore à de grandes entreprises étrangères, qui acquièrent les talents et la propriété intellectuelle avant qu'une entreprise québécoise ne puisse les commercialiser à grande échelle.

Ces éléments mettent en lumière l'urgence de renforcer le continuum de l'innovation, en assurant une meilleure continuité entre la recherche, la valorisation, le transfert technologique et la mise en marché. Sans un renforcement ciblé de ce maillon critique, le Québec risque de ne pas capter pleinement les retombées économiques et sociales des investissements publics consentis en recherche et en innovation.

Renforcer et structurer l'écosystème de valorisation de la recherche

À l'ADRIQ, nous croyons que la valorisation de la recherche constitue une étape essentielle pour transformer les découvertes scientifiques et les innovations technologiques en leviers durables de croissance économique et sociale pour le Québec. Cette valorisation ne doit toutefois pas se limiter à la seule commercialisation, elle doit également intégrer l'innovation sociale, qui permet d'élargir et de renforcer l'impact sociétal des travaux issus de la recherche publique.

Or, comme le reconnaît également le gouvernement du Québec dans la SQRI2, plusieurs enjeux structurels freinent encore l'efficacité du continuum de valorisation et de transfert de la recherche. Les observations de l'ADRIQ sur le terrain mettent notamment en évidence que :

- Les entreprises, en particulier les PME manufacturières et technologiques, disposent de peu de repères pour s'orienter parmi la multiplicité des acteurs de la valorisation (universités, CCTT, sociétés de transfert et fonds d'investissement) et connaissent insuffisamment les capacités ainsi que la valeur de la recherche publique pouvant soutenir leur croissance;
- Les politiques, les approches et les cadres de gestion de la propriété intellectuelle demeurent fragmentés au sein des organisations d'enseignement supérieur, ce qui complique les démarches de transfert;
- Il n'existe pas de vision commune de la performance du transfert et de la valorisation ni d'indicateurs d'impact partagés entre les acteurs publics, universitaires et privés.

Ces constats sont largement corroborés par les données disponibles, dont ceux de La Grande enquête sur l'innovation 2024 du Conseil de l'innovation du Québec

Un sondage mené par l'ADRIQ à l'automne 2025 révèle que les deux principaux obstacles à l'initiation et au maintien de partenariats efficaces entre les PME et les centres de recherche demeurent la méconnaissance des capacités de recherche (79 % des répondants) et celle des besoins des entreprises (66 %), suivis de la durée des projets (47 %), de la maturité opérationnelle des PME (45 %) et des coûts associés (40 %).

Le témoignage suivant, recueilli lors du sondage, illustre de manière préoccupante une perception largement partagée sur le terrain :

« Les objectifs des centres (développement et publication) et des entreprises (gains associés à son entreprise) divergent et cela représente un risque de rendre un projet plus complexe qu'il ne l'est. Il faut bien choisir les projets. Les entreprises connaissent peu ce que les centres de recherches font. »

L'ADRIQ reconnaît le rôle essentiel joué par Axelys, organisme mandaté pour soutenir la valorisation de la recherche publique et développer des approches de gestion de la propriété intellectuelle favorisant le transfert d'innovations, conformément aux orientations de la SQRI2. La vision fédératrice et collaborative portée par Axelys mérite d'être soulignée, tout comme la pertinence de ses actions et initiatives, qui visent à renforcer la cohérence de l'écosystème de valorisation.

L'ADRIQ partage également la position du gouvernement selon laquelle la propriété intellectuelle constitue un levier central de la valorisation, permettant de transformer la recherche en retombées économiques concrètes et de renforcer la compétitivité des entreprises innovantes. À cet égard, un changement de posture s'impose : il importe de passer d'une logique de « gardien de la propriété intellectuelle » à celle de partenaire d'affaires et de développement.

C'est un défi majeur : transformer l'excellence scientifique en succès industriels. Le passage de la recherche publique au marché ne peut reposer uniquement sur la volonté de collaborer; il exige un alignement des intérêts financiers, juridiques et stratégiques des milieux de la recherche et de l'entreprise.

Pour répondre à ces enjeux observés sur le terrain, l'ADRIQ estime nécessaire que le gouvernement du Québec, de concert avec l'ensemble des acteurs du transfert, renforce la cohérence et l'efficacité de la chaîne de valorisation, notamment en intégrant pleinement la propriété intellectuelle comme levier stratégique de transfert.

La valorisation et le transfert de la recherche publique constituent ainsi un levier déterminant pour la compétitivité du Québec. Ils doivent s'inscrire dans une approche intégrée, orientée vers l'adoption par les entreprises et appuyée par des mécanismes, des incitatifs et une gouvernance mieux alignée. Une telle approche permettrait de créer davantage de valeur, une valeur qui demeure au Québec, renforce le tissu entrepreneurial et contribue à la prospérité collective. Cette volonté de cohérence et de décloisonnement doit notamment se traduire par un appui constant à Axelys et par la mise en place de mécanismes favorisant l'atteinte d'objectifs communs.

L'ADRIQ tient par ailleurs à souligner la pertinence de la création des zones d'innovation, qui favorisent une plus grande proximité entre chercheurs, startups et grandes entreprises et contribuent à accélérer les cycles d'innovation. Dans cette perspective, le programme Continuum d'innovation déployé par Axelys au sein de ces zones constitue une avenue prometteuse pour accélérer le transfert des innovations issues de la recherche publique vers les entreprises et les milieux preneurs.

Néanmoins, des efforts additionnels demeurent nécessaires pour mieux promouvoir l'entrepreneuriat au sein des établissements d'enseignement supérieur et encourager un plus grand nombre de personnes à se lancer dans la création d'entreprises, en priorisant les inventions présentant le plus fort potentiel de commercialisation. L'entrepreneuriat scientifique représente un levier stratégique pour transformer les résultats de la recherche publique en entreprises innovantes et compétitives et atteindre pleinement les objectifs de la SQRI2.

Depuis sa création, l'ADRIQ s'engage activement pour répondre à ces enjeux et contribuer au renforcement de l'écosystème québécois de valorisation de la recherche. Cet engagement se traduit notamment par des initiatives visant à mettre en valeur l'excellence en entrepreneuriat scientifique, dont le Gala des Prix de l'Innovation, par sa collaboration à la plateforme Explore PI du gouvernement fédéral, conçu pour aider les entreprises à identifier des occasions de licences et de partenariats avec des institutions financées par des fonds publics, ainsi que par son accompagnement direct des PME dans leurs projets d'innovation.

L'ADRIQ soutient également les entreprises par des expertises spécialisées en propriété intellectuelle, la mise en relation avec les acteurs de recherche les plus pertinents et l'organisation d'ateliers visant à créer des synergies, à favoriser le partage d'expériences et à diffuser les meilleures pratiques en matière de transfert et de valorisation de la recherche.

Enfin, le cercle de réflexion organisé en novembre dernier conjointement avec Axelys, et réunissant les principaux acteurs œuvrant dans le domaine de la valorisation de la recherche, a permis de dégager un diagnostic commun ainsi qu'une vision largement partagée des actions à privilégier afin de renforcer la cohérence du continuum recherche–innovation en matière de valorisation.

Forte de ces consultations, de ses observations sur le terrain et des échanges avec l'écosystème, l'ADRIQ formule les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 14 – Accroître les synergies entre la recherche publique et le milieu des affaires

Que le gouvernement du Québec renforce les synergies entre la recherche publique et le milieu des affaires, notamment en :

- Démystifiant la recherche publique auprès des entreprises et en facilitant la compréhension des besoins industriels et les mise en relation en créant un programme ou des incitatifs permettant de soutenir des initiatives provenant des milieux associatifs industriels en collaboration Axelys.

RECOMMANDATION 15 – Simplifier et accélérer la gestion et la protection de la propriété intellectuelle

Que le gouvernement du Québec simplifie et accélère les processus de gestion et de protection de la propriété intellectuelle, notamment en :

- Accroissant la formation et la sensibilisation à la propriété intellectuelle au sein des universités, des réseaux d'innovation et de l'écosystème entrepreneurial, à l'aide de modules communs destinés aux chercheurs, aux PME et aux conseillers régionaux.
- Simplifiant et standardisant les contrats, par le recours à des approches « Fast-Track » et à des guichets uniques, afin de centraliser la gestion de la PI au sein d'un même pôle de recherche et d'offrir aux entreprises un interlocuteur unique, même lorsque l'innovation résulte de plusieurs laboratoires.
- Déployant des outils contractuels agiles, tels que :
 - des licences express, fondées sur des modèles standardisés accessibles en ligne avec des conditions préétablies pour les startups ;
 - des contrats de recherche prénégociés ou accords-cadres de PI pour les partenaires industriels récurrents ;
 - un mandat décisionnel clair confié aux organismes de valorisation afin de leur permettre de conclure les ententes sans devoir solliciter plusieurs instances universitaires.

RECOMMANDATION 16 – Déployer une véritable culture de valorisation et de transfert

Que le gouvernement du Québec favorise le développement d'une culture forte de valorisation et de transfert de la recherche, notamment en :

- Mettant en place des incitatifs institutionnels afin que les activités de transfert technologique et de valorisation comptent autant que les publications scientifiques dans l'avancement de carrière des professeurs et professeuses, et que le succès commercial des entreprises issues de la recherche soit reconnu comme une réussite partagée;
- Établissant un cadre commun d'évaluation de la performance, fondé sur des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux partagés, permettant de mesurer collectivement les retombées de la valorisation, notamment en matière d'adoption technologique, de gains de productivité et de croissance des entreprises.

RECOMMANDATION 17 – Renforcer la sensibilisation à l'entrepreneuriat scientifique

Que le gouvernement du Québec accroisse le soutien aux initiatives de sensibilisation et de formation en entrepreneuriat scientifique, afin de développer les compétences entrepreneuriales des chercheuses, chercheurs et étudiants, et de favoriser la création d'entreprises à partir des résultats de la recherche publique.

RECOMMANDATION 18 – Soutenir la maturation technologique et le dérisquage des innovations

Que le gouvernement du Québec renforce le financement des étapes de maturation technologique et de dérisquage, en complément du financement de la recherche fondamentale, afin de combler l'écart entre les résultats de recherche et les besoins concrets des entreprises, notamment :

- par des mécanismes de co-investissement public-privé ;
- par un soutien accru aux niveaux de maturité technologique intermédiaires (TRL), essentiels à la commercialisation et à l'adoption des innovations.

Intégrer la propriété intellectuelle comme pilier central du soutien à la commercialisation pour les PME innovantes

Le budget du Québec 2025-2026 souligne que les entreprises québécoises investissent moins que leurs concurrentes canadiennes et américaines dans les phases de précommercialisation et de commercialisation, un constat également confirmé par le Baromètre de l'innovation du Conseil de l'innovation du Québec. Or, si ces signaux d'alarme sont répétés, c'est parce que l'innovation ne crée de valeur réelle que lorsqu'elle rencontre son marché.

La commercialisation moderne requiert toutefois des compétences spécialisées qui dépassent souvent le cœur d'expertise des technologues et des chercheurs, notamment en matière :

- D'intelligence de marché;
- D'analyse de données;
- D'adaptation aux cadres réglementaires internationaux;
- De stratégies de marketing numérique et de distribution;
- De gestion stratégique de la propriété intellectuelle.

L'ADRIQ salue les diverses mesures déployées par le gouvernement du Québec afin de soutenir les entreprises en matière de commercialisation et d'exportation, notamment :

- Les **programmes Innovation, Frontière et le Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE)**, déployés par **Investissement Québec**, qui appuient la réalisation de projets d'innovation au Québec ou à l'étranger, renforcent la résilience des entreprises face aux nouveaux enjeux commerciaux et soutiennent leur développement sur les marchés.
- Le **fonds d'investissement Eurêka**, qui vise à stimuler la commercialisation des innovations issues de la recherche publique québécoise en soutenant la création et la croissance de nouvelles entreprises technologiques innovantes.
- Le **soutien offert par les ORPEX**, qui accompagnent les PME dans leurs démarches d'exportation et de diversification des marchés internationaux.
- Le **Fonds Impulsion**, qui offre du capital aux entreprises en phase de précommercialisation afin de faciliter le passage vers le marché.
- Le **soutien accordé à Québec Tech**, qui contribue à accélérer la commercialisation des produits et services des startups québécoises.

Cependant, cet appui demeure incomplet en l'absence d'un volet robuste et structurant dédié à la propriété intellectuelle. Pour que les efforts de mise en marché génèrent de la richesse durable ici, la propriété intellectuelle ne peut plus être perçue comme un simple coût juridique accessoire; elle doit devenir le socle stratégique de toute démarche de toute offensive commerciale.

La propriété intellectuelle (PI), constitue l'un des principaux moteurs stratégiques qui transforme une invention en un produit commercialisable et rentable. Sans PI, une innovation est vulnérable et perd une grande partie de sa valeur économique. La PI n'est donc pas qu'une simple formalité juridique, c'est un levier qui :

- Confère une exclusivité sur le marché;
- Crée un avantage concurrentiel;
- Améliore les retours sur investissement en R&D;

- Accroît la valeur et l'attractivité financières des entreprises;
- Constitue l'actif le plus stratégique aux yeux des investisseurs;
- Permet de diversifier les sources de revenus par le biais de licences, de franchises ou de modèles d'affaires hybrides;
- Renforcer la crédibilité et l'image de marque des entreprises.

Malgré ces avancées, un autre paradoxe persiste au Québec (ainsi qu'au Canada). Sur les 69 % des entreprises québécoises déclarent réaliser des projets d'innovation, en nette progression depuis 2022, seule une minorité protège formellement ces innovations par des brevets, selon les données de la *Grande enquête sur l'innovation 2024* du Conseil de l'innovation du Québec.

La propriété intellectuelle demeure ainsi largement sous-exploitée. De nombreuses entreprises innovent encore sans stratégie claire de protection ou de gestion de leurs actifs immatériels. Trop de PME perçoivent les coûts liés à la PI (frais juridiques et de dépôt) comme une dépense administrative, plutôt que comme un investissement stratégique qui facilite la levée de fonds, soutient la croissance et renforce la valeur de l'entreprise. Par ailleurs, plusieurs entreprises, notamment les PME, éprouvent des difficultés à identifier les bons interlocuteurs pour protéger leurs innovations ou amorcer des démarches de transfert technologique⁷.

Le gouvernement a pourtant jeté des bases solides pour accompagner les PME vers le marché. Toutefois, investir dans la commercialisation sans sécuriser la propriété intellectuelle revient à bâtir sur un terrain loué. Afin de maximiser les retombées des fonds publics investis aux étapes de précommercialisation et de commercialisation, il est essentiel d'intégrer un soutien structuré à la propriété intellectuelle, qui agira à la fois comme bouclier contre la copie et comme levier de valorisation, notamment lors de l'exportation.

À cet égard, l'ADRIQ tient à saluer plusieurs mesures mises en place par les gouvernements du Québec et du Canada afin de renverser cette tendance, dont :

- Le **Programme d'assistance en propriété intellectuelle** (PARI-CNRC), pour lequel l'ADRIQ offre d'ailleurs des services d'accompagnement;
- le programme **momentumPI**, livré par MAIN et financé par *Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)*, qui permet aux organismes accompagnateurs d'offrir aux entreprises innovantes un accès accru à des services professionnels en propriété intellectuelle;
- La **Déduction incitative pour la commercialisation des innovations** (DICI – Patent Box), qui réduit le taux d'imposition applicable aux revenus issus de ventes mondiales lorsque la propriété intellectuelle est détenue par une entité québécoise.

Le partage des meilleures pratiques en matière de PI et l'accompagnement spécialisé des entreprises constituent d'ailleurs le cœur de l'action de l'ADRIQ, notamment grâce à son réseau d'experts-conseils en innovation accrédités. L'ADRIQ entend poursuivre ces efforts tout en recommandant au gouvernement du Québec de renforcer le soutien offert aux PME en matière de propriété intellectuelle, afin qu'elles utilisent pleinement la PI comme un levier actif de croissance, et non comme un simple mécanisme défensif. La PI devrait ainsi être intégrée dès le jour 1 du plan d'affaires des entreprises innovantes, en complémentarité avec les mesures fédérales qui accordent, à juste titre, une attention particulière à ce pilier central de l'innovation.

⁷ ADRIQ. Enquête sur les enjeux de l'Innovation et Productivité au Québec (ADRIQ).

RECOMMANDATION 19 – Rendre l'expertise en propriété intellectuelle accessible à l'ensemble des PME

Que le gouvernement du Québec rende l'expertise en propriété intellectuelle plus accessible aux PME, notamment par les réseaux régionaux d'accompagnement, en :

- Formalisant une approche de proximité au sein du Réseau Accès PME et des Espaces PME Innovation, en leur octroyant les ressources nécessaires pour offrir un accompagnement structuré en propriété intellectuelle dédié aux PME non admissibles aux programmes fédéraux existants, afin de financer des accompagnements spécialisés en PI, incluant des audits de PI systématiques réalisés par des expert·e·s reconnus.
- Soutenant l'organisation de webinaires et de formations destinée aux PME afin de démystifier les mécanismes de protection et les stratégies d'exploitation de la PI;

RECOMMANDATION 20 – Arrimer le soutien à la commercialisation à une stratégie de propriété intellectuelle

Que le gouvernement du Québec conditionne l'accès à certaines subventions et aides à la commercialisation à la réalisation préalable d'un diagnostic en propriété intellectuelle, afin de :

- S'assurer que les innovations soutenues reposent sur une stratégie de protection et de valorisation cohérente;
- Maximiser les retombées économiques durables des fonds publics investis;
- Renforcer la capacité des PME à commercialiser, exporter et attirer des investisseurs.

ACCROÎTRE LE SOUTIEN À L'INNOVATION SOCIALE

Financer l'innovation au Québec : Une vision sans angle mort

Cette section est élaborée en collaboration avec Sillons

Bien que l'établissement d'un budget soit un exercice récurrent, sa préparation se déroule toujours dans un contexte particulier. Le budget 2026 ne fait pas exception. Les perturbations actuelles et celles prévues pour le Québec sont d'une complexité exceptionnelle, certaines même sans précédent dans l'histoire contemporaine. Elles dépassent de loin la capacité d'action d'un seul gouvernement.

Qu'il s'agisse des tensions sur les fondements démocratiques, de l'érosion de la biodiversité, des risques géopolitiques croissants, de la multiplication des cyberattaques ou des impacts encore mal maîtrisés de l'intelligence artificielle, les défis actuels et à venir excèdent les mandats traditionnels de l'État. À ces dynamiques globales s'ajoutent des enjeux locaux et territoriaux qui s'entrecroisent et complexifient davantage l'action publique, sur un territoire aussi vaste et diversifié que celui du Québec.

Dans ce contexte, il devient essentiel de poser une question fondamentale : pourquoi et pour qui la nation québécoise innove-t-elle?

Le gouvernement du Québec a fait de la recherche et de l'innovation l'un des piliers de sa stratégie de développement. C'est dans cette perspective que Sillons a été créé en 2024, avec pour mission de stimuler l'émergence, l'implantation et la mise à l'échelle de l'innovation sociale afin de mieux répondre aux grands défis de société. Pour la première fois, l'État reconnaît explicitement le rôle structurant de l'innovation sociale comme levier de solutions nouvelles face à ces enjeux complexes.

Préparer un budget à partir d'une vision à la fois rigoureuse et avant-gardiste dépasse le cadre d'un simple exercice de saine gestion financière : il s'agit d'une nécessité collective pour préserver la stabilité sociale et économique et pour bâtir une prospérité durable au bénéfice de la population québécoise.

Bien que la SQRI2 reconnaisse l'importance de l'innovation sociale et lui accorde une place explicite, les ressources qui y sont actuellement consacrées demeurent très limitées, représentant moins de 0,5 % du budget total, et surtout, les mécanismes mis en place ne permettent pas encore d'en libérer pleinement le potentiel.

Pistes d'action pour libérer le potentiel de l'innovation sociale

Dans le cadre du présent budget, plusieurs leviers concrets pourraient être activés afin de renforcer l'impact de l'innovation sociale :

- **Intégrer structurellement l'innovation sociale dans l'ensemble des programmes existants**, en adaptant les critères d'admissibilité des programmes d'innovation technologique (ex. : CRIC, Programme Innovation, Fonds Eurêka) afin d'y reconnaître explicitement les dimensions sociales et les retombées sociétales mesurables;
- **Établir des zones d'expérimentation**, notamment au sein de certaines régions ou zones d'innovation, pour soutenir des initiatives intersectorielles réunissant innovateurs sociaux, entreprises

technologiques, chercheurs, municipalités et collectivités, avec un cadre réglementaire et financier adapté;

- **Développer une infrastructure commune de mesure d'impact**, en investissant dans des outils et des méthodologies partagées pour l'évaluation des retombées sociales et environnementales, accompagnées d'un soutien à leur appropriation par les acteurs;
- **Créer des passerelles entre les écosystèmes**, en favorisant des mécanismes formels de collaboration (cohortes mixtes, projets pilotes conjoints, événements de jumelage) entre innovateurs sociaux, PME, centres de recherche, municipalités et acteurs de la société civile;
- **Adapter les processus de commercialisation aux spécificités de l'innovation sociale**, en intégrant des volets de mise à l'échelle tenant compte de modèles distincts tels que l'essaimage, la franchise sociale ou le transfert de connaissances, notamment dans des programmes existants;
- **Valoriser l'innovation sociale dans les marchés publics**, en formulant des appels d'offres publics à des solutions intégrant explicitement de l'innovation sociale, pour relever de grands défis de société, et bonifier les critères d'évaluation pour reconnaître les retombées sociales et environnementales au-delà du simple coût;
- **Soutenir le développement d'une communauté d'experts-conseils en innovation sociale**, en favorisant l'accès pour des experts spécialisés dans l'accompagnement de projets d'innovations sociales à une infrastructure visant à assurer la qualité et l'évolution des pratiques professionnelles, afin de soutenir efficacement les innovateurs sociaux et ultimement de contribuer à mieux relever les grands défis de sociétés du Québec.

L'innovation sociale est une réponse collective à des enjeux complexes et est dotée d'un potentiel de création de valeur largement sous-exploré et souvent sous-estimé. Le secteur public peut et doit jouer un rôle important en ce sens. Au cours des dernières années, plusieurs ministères et organismes ont adopté des processus d'innovation. Par le développement de capacités et de compétences axées vers l'action systémique, l'intersectorialité ou le design, les conditions propices à culture plus large de l'innovation pour le Québec sont mises en place.

À la question : pourquoi et pour qui la nation québécoise innove-t-elle? La réponse doit s'inscrire dans une vision sans angle mort, une vision qui fait de l'innovation un véritable contrat social entre l'État, les innovateurs et la population. Face aux défis colossaux qui se dessinent, le Québec ne peut se permettre de financer l'innovation à moitié. Le budget doit être celui de l'audace intelligente, celui qui reconnaît que les défis sans précédent exigent des réponses sans précédent.

The logo for 'Sillons' is a light blue square with the word 'Sillons' written in a dark blue, sans-serif font.

CONCLUSION

L'innovation sous toutes ses formes - qu'elle soit technologique, organisationnelle ou sociale - constitue aujourd'hui un levier stratégique incontournable pour soutenir la compétitivité, la résilience et la prospérité du Québec, dans un contexte mondial marqué par des transformations rapides et des incertitudes croissantes. Elle est également un outil essentiel pour répondre aux grands défis de société auxquels le Québec est confronté, qu'il s'agisse du logement, du vieillissement de la population, de la transition écologique ou de la cohésion sociale. À cet égard, l'innovation sociale joue un rôle complémentaire et structurant, en permettant de développer des solutions adaptées, durables et ancrées dans les réalités des communautés.

Malgré les efforts déployés par le gouvernement du Québec et les progrès réalisés au cours des dernières années, le Québec accuse encore un retard par rapport à plusieurs juridictions comparables, en raison de freins persistants observés sur le terrain. Ces obstacles limitent la capacité des entreprises et des innovateurs, tant technologiques que sociaux, à concrétiser pleinement leur potentiel et à générer des retombées économiques et sociétales à la hauteur des investissements consentis.

L'ADRIQ est convaincue que le gouvernement du Québec doit poursuivre et intensifier ses efforts afin de structurer et d'optimiser l'écosystème d'innovation, en mettant en place des mesures concrètes, cohérentes et adaptées à la réalité des entreprises et des territoires. Cette nécessité est d'autant plus cruciale dans le contexte économique actuel, marqué par des pressions inflationnistes, des enjeux de productivité et la menace de barrières tarifaires américaines. Dans ce contexte, l'innovation, technologique et sociale, constitue une réponse stratégique pour renforcer l'autonomie, la résilience et la compétitivité du Québec.

Pour y parvenir, le Québec doit mieux aligner ses ressources, simplifier l'accès aux outils de financement et d'accompagnement et maximiser leur impact. L'attractivité des incitatifs fiscaux doit être renforcée, tout comme l'intégration des innovations québécoises dans les marchés publics, afin de stimuler leur adoption et leur mise à l'échelle. Par ailleurs, l'adoption des meilleures pratiques en gestion de l'innovation doit s'accélérer pour soutenir la transformation numérique, la commercialisation des avancées technologiques et l'appropriation rapide des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Les retours des acteurs de terrain sont clairs : il est urgent de simplifier, coordonner et rendre plus prévisibles les ressources disponibles, de soutenir les centres et organismes qui génèrent déjà des résultats concrets et d'assurer la rapidité des programmes d'accompagnement. Dans un contexte où les cycles d'innovation s'accélèrent, les entreprises et les innovateurs ont besoin d'un soutien stable, cohérent et facilement accessible, afin de ne pas être freinés par la complexité administrative ou les délais.

Les 20 recommandations précises et les orientations en innovation sociale formulées dans ce mémoire visent à répondre à la fois aux défis immédiats et aux enjeux structurants de long terme. Elles reposent sur un principe central : placer l'innovation au cœur des politiques publiques, dans une approche intégrée qui favorise la cohérence, la prévisibilité et la valorisation des initiatives locales, qu'elles soient technologiques ou sociales.

Enfin, l'ADRIQ réitère son engagement à travailler de concert avec le gouvernement du Québec, les entreprises et l'ensemble des acteurs de l'écosystème d'innovation afin de bâtir un Québec plus innovant, plus résilient et plus compétitif, capable de se démarquer sur les scènes locale, nationale et internationale. Les efforts à déployer devront être collectifs : c'est par la multiplication des collaborations, l'optimisation des ressources et la création de synergies durables que le Québec pourra maximiser les retombées de l'innovation, au bénéfice de ses entreprises, de ses communautés et de ses finances publiques.

ANNEXE 1

Comité exécutif et Conseil d'administration 2025-2026

OFFICIERS — COMITÉ EXÉCUTIF

NANCY DÉZIEL

Présidente du conseil,
Directrice générale, Centre national
en électrochimie et en technologies
environnementales

CLAUDE MORASSE

Vice-président,
Conseiller stratégique au PDG,
Axelys

CARL VIEL

Secrétaire,
Président-directeur général,
Québec International

LYNE GUAY

Trésorière,
Directrice Finances,
INTAD

FRÉDÉRIC ALBERRO

Président-directeur général,
ADRIQ

ADMINISTRATEURS

STÉPHANE AGNARD

Co-fondateur | Chef de produit
Liggo Technologies

DAVID BOIES

Directeur innovation
Garant GP

ANNIE BOUTHILLETTE

VP relations institutionnelles
ÉTS

MAXIME DALLAIRE

Directeur Innovation
Groupe Humaco

MICHELINE DESSUREAULT

Avocate et agent de marques de
commerce
Groupe TCJ

HUGUES FOLTZ

Vice-président Stratégie, IA et
industrie 4.0
Vooban

VALÉRIE FORGET

Leader écosystème et communauté
Mila Ventures

ANNIE-KIM GILBERT

Présidente-directrice générale
MEDTEQ+

NANCY LARAMÉE

Directrice des Partenariats
IVADO

MARTIN LARRIVÉE

Vice président et chef de la direction
financière
Groupe Ressorts Liberté

LUC E. MORISSET

Conseiller stratégique, formateur et
coach professionnel
IC Cultures (siège attitré au RCTi)

ANNEXE 2

Indicateurs

PME au Québec | Écosystème entrepreneurial

- **Part des PME dans l'économie** : 97,6% des entreprises sont des PME (1-99 employés) | [Statistique Canada 2024](#)
- **Taux d'entreprises innovantes** : Entre 2022 et 2024, 69% des entreprises au Québec ont entrepris au moins un projet d'innovation | [Conseil de l'innovation du Québec](#)

Recherche et développement

- **Dépenses en R-D dans le secteur de l'enseignement supérieur** : 2,2 milliards \$ (2022) au Québec | [Statistique Canada, novembre 2024](#)
- **Dépenses en R-D dans le secteur des entreprises** : En 2021, les DIRDE ont atteint 6 569 M\$, soit +7,4% vs 2020 et +15,1% vs 2019 | [ISQ, octobre 2023](#)
- **Dépenses intérieures de R-D des entreprises en % du PIB** : En 2021, la DIRDE du Québec correspond à 1,30% du PIB, ratio DIRDE/habitant de 764\$ | [ISQ, octobre 2023](#)
- **En 2022 la DIRDE était de : au Québec 1,34 % vs en Ontario 1.38 % et dans l'OCDE 2,01 %** | [Budget 2025-2026 – Pour un Québec fort](#)
- **Intensité des investissements en R-D et innovation (2024)** :
 - 19% des PME investissaient > 2% de la masse salariale en formation
 - 25% investissaient > 5% du chiffre d'affaires en équipements
 - 35% investissaient > 2% en R-D de produits ou procédés
 - 19% investissaient > 2% en technologies numériques
 - **IA** : 47% n'utilisent pas l'IA, 26% pour une activité, 20% pour deux ou trois activités, 6% pour quatre ou plus
 - **Gains avec l'IA** (2+ activités) : 56% gains de productivité et réduction des tâches répétitives, 36% réductions de coûts, 30% amélioration de la qualité | [STIQ – Baromètre industriel québécois, 2025](#)

Performance économique et productivité

- **Chiffre d'affaires pour les entreprises innovantes** : Les entreprises innovantes ont 2,6x plus de chances d'avoir une croissance >5% | [Conseil de l'innovation du Québec, mai 2024](#)
- **Proportion d'entreprises qui anticipent une croissance annuelle** : 47% (avec innovation) vs 18% (sans) | [Conseil de l'innovation du Québec, mai 2024](#)
- **Exportations de produits innovants** : Les entreprises innovantes exportent 2,4x plus hors Québec | [Conseil de l'innovation du Québec, mai 2024](#)
- **Productivité travail Québec** : 56,40\$ par heure travaillée (+2,0% en 2024) | [Statistique Canada, mai 2025](#)
- **Productivité travail Ontario** : 57,00\$ par heure travaillée (-0,2% en 2024) | [Statistique Canada, mai 2025](#)
- **Écart de productivité Qc-Ont.** : -0,60\$ par heure (-1,1% d'écart) - ÉCART SE RÉSORBE | [Statistique Canada, mai 2025](#)

- **Brevets déposés** : 1 308 demandes (2023-2024) - 39,4% des demandes canadiennes | [ISQ Propriété intellectuelle, avril 2025](#)
- **Propriété intellectuelle** : 19,7% des entreprises détiennent un droit de PI | [ISQ Propriété intellectuelle, avril 2025](#)

Main-d'œuvre et capital humain

- Taux de postes vacants : Au T2 2025, le Québec comptait ~123 800 postes vacants et un taux de 3,1% (97 300 postes à temps plein et 26 500 à temps partiel) | [ISQ, septembre 2025](#)
- Création d'emplois liés à l'innovation : En 2022, le personnel affecté à la R-D au Québec a augmenté de 4 240 ETP pour atteindre 88 090 ETP, soit +5,1% vs 2021 | [Statistique Canada, février 2025](#)

Investissements

- **Investissements en capital-risque** : Au T1 2025, le Québec a enregistré 30 transactions de capital-risque totalisant 301 M\$ et 81 transactions de capital de développement totalisant 16,2 G\$ | [Réseau Capital – Aperçu du marché québécois du capital de risque T1 2025](#)